



MAIRIE DE MANTHELAN

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

Commune de MANTHELAN

Séance du 23 Mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois mars à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MANTHELAN, régulièrement convoqués le 17 mars, se sont réunis à la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard PIPEREAU, Maire.

**Etaient présents : MM. PIPEREAU, DROUULT, MORIET, GROULT, BRANCHEREAU, MMES MILLON, MAURICE, LACROIX, COURTIN**

**Etaient absentes excusées : MME DUCOS – Pouvoir à M. PIPEREAU  
MME NIBODEAU – Pouvoir à MME LACROIX**

**Etaient absents : MME JOULIN et MM BRAUD et BOBIER**

**Secrétaire de séance : MME MILLON**

Monsieur le Maire fait le constat de quorum et enregistre les pouvoirs et les absences.

Le procès-verbal du 09 février 2018 est adopté sans observation, à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour est adopté.

Avant de débiter les travaux, Monsieur le Maire évoque la cérémonie pour le départ de Monsieur Chauleur, Sous-Préfet, qui a eu lieu ce même jour à 19h00, en présence de Madame la Préfète : cérémonie simple, chaleureuse et sincère. Monsieur le Sous-Préfet a évoqué lors de son discours le souvenir de sa première réunion qui s'est tenue à Mantelhan. Son engagement et ses qualités humaines sont soulignés par Monsieur Pipereau. Son intérim sera assuré par Monsieur le Sous-Préfet de Chinon.

Monsieur le Maire remercie le travail de Mmes Millon et Courtin (division Finances), qui est le résultat des travaux préparatoires, des échanges lors des commissions générales et des bureaux des Adjointes et la collaboration avec le Trésor Public, autorité de tutelle.

## ADMINISTRATION GENERALE

### 2018-23-03-01 Dénomination d'une impasse

Dossier présenté par Monsieur Groult, Conseiller Municipal et délégué à la vie quotidienne, commission voies et réseaux : afin de desservir trois parcelles constructibles et une non constructible, un chemin d'accès a été créé. Il convient aujourd'hui de nommer cette impasse.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales ;

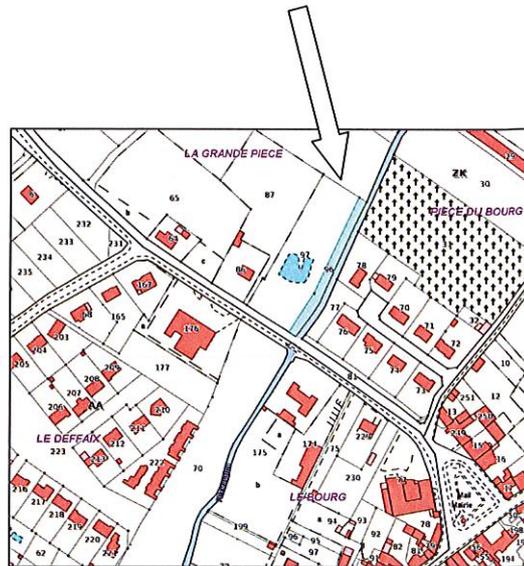
Vu la délibération n° 2017-04-28-01 portant classement de la parcelle ZK 96 en voie communale n°6,

Entendu l'exposé de Monsieur Groult,

Considérant la nécessité de dénommer cette impasse, récemment créée,

**DELIBERE et**

- **APPROUVE** la dénomination de l'impasse, cadastrée ZK 96, classée Voie communale n°6 comme suit : Impasse de l'Echandon.



**Résultat du vote :**

- Nombre de membres en exercice : 14
- Votants : 9
  - Exprimés : 9+2
  - Refus de prendre part au vote : /
  - Pour : 11
  - Contre : /
  - Abstention : /

**2018-23-03-02 CCLST – Groupement de commandes de travaux de voirie : approbation du programme 2018**

Dossier présenté par Monsieur Drouault, 1<sup>er</sup> adjoint en charge de la voirie.

**Vu** la délibération n°2017-10-27-03 du 27 octobre 2017 portant adhésion au groupement de commandes avec les communes membres de la CCLST pour les travaux de voirie 2018,

**Vu** la réunion tenue sur le terrain avec le cabinet de géomètres SELARL Branly Lacaze, maître d'œuvre,

**Considérant** la nécessité d'approuver l'avant-projet proposé,

**Le Conseil Municipal, DELIBERE et**

- **APPROUVE** l'avant-projet concernant les travaux d'entretien de voirie tel que proposé par le cabinet Branly-Lacaze, dans le cadre du groupement de commandes 2018 :

SECTEUR 1 : Launay pour un montant de 2 557.00 € HT

SECTEUR 2 : Le Temple pour un montant de 19 790.20 € HT

- **DECIDE** de procéder à la notification du marché
- **CONFIE** la mission de maîtrise d'œuvre et le suivi de chantier (affermisssement de la tranche optionnelle) au cabinet SOLOGNE INGENIERIE (mandataire du groupement solidaire)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice : 14

- Votants : 9

- Exprimés : 9+2

- Refus de prendre part au vote : /

- Pour : 11

- Contre : /

- Abstention : /

**2018-23-03-03 Budget principal – Approbation du compte de gestion 2017**

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par Madame Frédérique BAUDU, Comptable Public, accompagné des états des opérations pour compte de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que la Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal **délibère et :**

- **DECLARE** que le compte de gestion, Budget Principal, dressé pour l'exercice 2017 par la Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice : 14

- Votants : 9

- Exprimés : 9+2

- Refus de prendre part au vote : /

- Pour : 11

- Contre : /

- Abstention : /

Mme Marie-Eve MILLON présente le compte administratif 2017 de la commune dont les résultats s'établissement ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 942 695.71 €
- Recettes : 1 223 699.53 €

Avec un excédent antérieur reporté de 2 719.81 €

**Le résultat de l'exercice 2017 (Recettes – Dépenses) est de 281 003.82 €**

**Le résultat de clôture se traduit par un excédent de fonctionnement de 283 723.63 €. (Résultat de l'exercice 2017 + excédent antérieur reporté CCAS).**

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 302 374.20 €
- Recettes : 372 364.03 €

Avec un déficit antérieur reporté de 887.87 €

**Le résultat de l'exercice 2017 (Recettes – Dépenses) est de + 69 989.83 €.**

**Le résultat de clôture (résultat exercice 2017 – déficit antérieur reporté) se traduit par un excédent d'investissement de 69 101.96 €.**

**Monsieur le Maire est invité à quitter la salle des délibérations.**

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de Monsieur Dominique DROUAULT,

Après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice 2017,
- **D'ARRETER** les résultats définitifs.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice : 14

- Votants : 8

- Exprimés : 8+2

- Refus de prendre part au vote : /

- Pour : 10

- Contre : /

- Abstention : /

## 2018-23-03-05 Budget principal – Affectation du résultat

Le Conseil Municipal,

**Vu** le compte de gestion 2017 du budget principal,

**Vu** le compte administratif du budget principal ;

**Vu** le résultat de la section de fonctionnement qui présente un excédent final de 283 723.63 €,

**Vu** les restes à réaliser en section d'investissement (406 168.04 € en dépenses et 225 897 € en recettes),

**Vu** le solde d'exécution de la section d'investissement qui présente un excédent d'investissement de 69 101.96 €

**Délibère et :**

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 du budget principal de la façon suivante au budget primitif 2018 :

en recette d'investissement	Article 1068	Affectation (pour couvrir le besoin d'autofinancement de la section d'investissement)	<b>111 169.08 €</b>
En recette de fonctionnement	Article 002	Résultat de fonctionnement reporté	<b>172 554.55 €</b>

### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 14

- Votants : 9

- Exprimés : 9+2

- Refus de prendre part au vote : /

- Pour : 11

- Contre : /

- Abstention : /

## 2018-23-03-06 Taux d'imposition

Le Conseil Municipal,

**Considérant** qu'il est nécessaire de se prononcer sur les taux des taxes des ménages pour l'année 2018 : Taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti,

**Délibère et**

- **DECIDE** d'appliquer, pour 2018, aux impôts directs locaux, les taux suivants :
  - Taux de la taxe d'habitation : 13.10 %
  - Taux de la taxe sur le foncier bâti : 18.92 %
  - Taux de la taxe sur le foncier non bâti : 40.13 %
- **MANDATE** le Maire pour notifier cette décision à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux.

### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 14

- Votants : 9

- Exprimés : 9+2

- Refus de prendre part au vote : /

- Pour : 11

- Contre : /

- Abstention : /

## 2018-23-03-07 Budget principal – Subventions aux associations

*Interventions : Chaque association a été invitée à une rencontre avec les divisions D2 et D4, en présence de Monsieur le Maire. Ces rencontres sont appréciées car cela permet de réels échanges. Chaque demande de subvention est étudiée en bureau des adjoints et en commission générale.*

*Précisions pour les dossiers du Comité des Fêtes du Carnaval et de Cheval & Nature : sur production des bilans comptables des opérations, le conseil municipal se prononcera pour une subvention complémentaire, ce n'est donc pas un refus mais une étude complémentaire est nécessaire après les manifestations.*

*Le Comice Agricole aura lieu cette année à Ligueil, les 31 août et les 01 et 02 septembre 2018.*

*Monsieur le Maire précise que le budget alloué chaque année correspond à environ 1.15 % du budget total de fonctionnement pour les subventions aux associations. Il ajoute que le soutien de la commune pour les associations passe aussi par la mise à disposition gratuite des salles communales, l'ensemble des charges induites (électricité, eau, maintenance...), l'entretien des locaux, les aides matérielles, l'intervention des agents techniques et renouvelle ses remerciements à l'ensemble des associations.*

**Après examen** par les Divisions Finances (D2) et Population (D4),

**Après examen** en bureau des adjoints du 16 mars 2018 et en commission générale du 20 mars 2018,

**Sur proposition** de la commission générale,

Le Conseil Municipal délibère et,

- **DECIDE** de procéder au vote à main levée pour chaque association,
- **DECIDE** de verser, au titre de l'année 2018, les subventions selon le tableau annexé.

### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 14

- Votants : 9

- Exprimés : *suivant le tableau annexé*

- Refus de prendre part au vote : *suivant le tableau annexé*

- Pour : *suivant le tableau annexé*

- Contre : *suivant le tableau annexé*

- Abstention : *suivant le tableau annexé*

## 2018-23-03-08 Budget primitif 2018

Madame MILLON, Adjointe aux finances invite le Conseil Municipal à examiner le budget primitif 2018 en fonctionnement et en investissement. Ce budget principal peut se résumer comme suit :

	Budget Primitif 2018
<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	1 291 154.55
Recettes	1 291 154.55
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	1 012 768.04
Recettes	1 012 768.04
<b>TOTAL DU BUDGET PRIMITIF</b>	<b>2 303 922.59</b>

Le Conseil Municipal,

VU le compte administratif 2017 et les restes à réaliser,

Vu la proposition de budget 2018 présentée par Madame MILLON, adjointe aux Finances,

VU les débats d'orientations budgétaires des 08 et 20 mars 2018,

Délibère et,

- **VOTE** le budget primitif 2018 du budget principal,

- **ADOpte** le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 291 154.55 €
- Section d'investissement : 1 012 768.04 €

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice : 14

- Votants : 9

- Exprimés : 9+2

- Refus de prendre part au vote : /

- Pour : 11

- Contre : /

- Abstention : /

**2018-23-03-09 Budget assainissement : Approbation du compte de gestion 2017**

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par Madame Frédérique BAUDU, Comptable Public, accompagné des états des opérations pour compte de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que la Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal **délibère et DECLARE** que le compte de gestion, Budget Assainissement, dressé pour l'exercice 2017 par la Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice : 14

- Votants : 9

- Exprimés : 9+2

- Refus de prendre part au vote : /

- Pour : 11

- Contre : /

- Abstention : /

## 2018-23-03-10 Budget assainissement : Approbation du compte administratif 2017

Mme Marie-Eve MILLON présente le compte administratif 2017 du budget assainissement dont les résultats s'établissement ainsi :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 51 751.61 €
- Recettes : 90 608.57 €

**Le résultat de l'exercice 2017 (Recettes – Dépenses) est de 38 856.96 €**

**Le résultat de clôture se traduit par un excédent de fonctionnement de 38 856.96 €.**

### SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 27 052.99 €
- Recettes : 87 335.19 €

Avec un déficit antérieur reporté de 94 386.27 €

**Le résultat de l'exercice 2016 (Recettes – Dépenses) est de + 60 282.20 €.**

**Le résultat de clôture se traduit par un déficit d'investissement de 34 104.07 €.**

**Monsieur le Maire est invité à quitter la salle des délibérations.**

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de Monsieur Dominique DROUULT, après en avoir délibéré, décide D'APPROUVER le compte administratif de l'exercice 2017 du budget assainissement, et D'ARRETER les résultats définitifs.

#### **Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice : 14

- Votants : 8

- Exprimés : 8+2

- Refus de prendre part au vote : /

- Pour : 10

- Contre : /

- Abstention : /

## 2018-23-03-11 Budget assainissement : Affectation du résultat

Le Conseil Municipal,

**Vu** le compte de gestion 2017 du budget assainissement,

**Vu** le compte administratif du budget assainissement;

**Vu** le résultat de la section de fonctionnement qui présente un excédent final de 38 856.96 €,

**Vu** le solde d'exécution de la section d'investissement qui présente un déficit d'investissement de 34 104.07 €,

**Délibère et :**

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 du budget assainissement de la façon suivante au budget primitif 2018 :

en recette de fonctionnement	Article 002	Résultat de fonctionnement reporté	<b>4 752.89 €</b>
en recette d'investissement	Article 1068	Affectation (pour couvrir le besoin d'autofinancement de la section d'investissement)	<b>34 104.07 €</b>

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice : 14

- Votants : 9

- Exprimés : 9+2

- Refus de prendre part au vote : /

- Pour : 11

- Contre : /

- Abstention : /

**2018-23-03-12 Budget assainissement : Budget primitif 2018**

Madame MILLON invite le Conseil Municipal à examiner le budget primitif 2018 en fonctionnement et en investissement. Ce budget assainissement peut se résumer comme suit :

	<b>Budget Primitif 2018</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	74 752.89
Recettes	74 752.89
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	78 604.07
Recettes	78 604.07
<b>TOTAL DU BUDGET PRIMITIF</b>	<b>153 356.96</b>

**Le Conseil Municipal,**

VU le compte administratif 2017,

VU la proposition de budget 2018 présentée par Madame MILLON, adjointe aux Finances,

Délibère et,

- **VOTE** le budget primitif 2018 du budget assainissement,
- **ADOpte** le budget primitif qui s'équilibre comme suit :
  - o Section de fonctionnement : 74 752.89 €
  - o Section d'investissement : 78 604.07 €

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice : 14

- Votants : 9

- Exprimés : 9+2

- Refus de prendre part au vote : /

- Pour : 11

- Contre : /

- Abstention : /

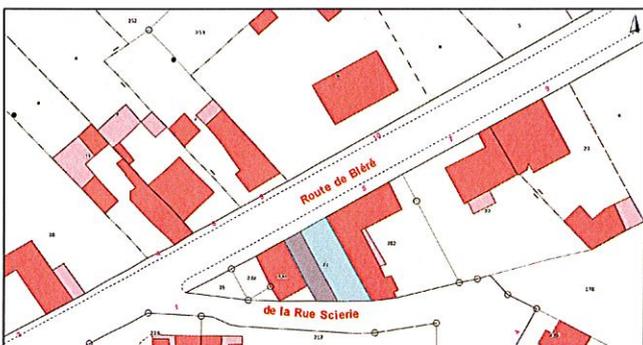
**DIA : Non préemption - Information**



Date de signature : 16/02/2018

12 rue de la Dorfellerie - Parcelle AC 166 – 394 m2

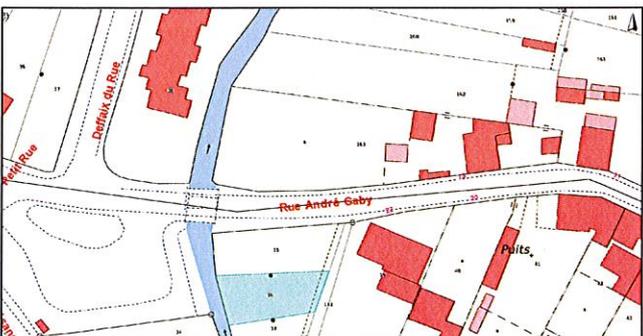
Vente d'une maison



Date de signature : 16/02/2018

Route de Bléré - Parcelle AC 21 – 184 m2

Vente d'une maison



Date de signature : 23/02/2018

Le Bourg - Parcelle AB 36 – 305 m2

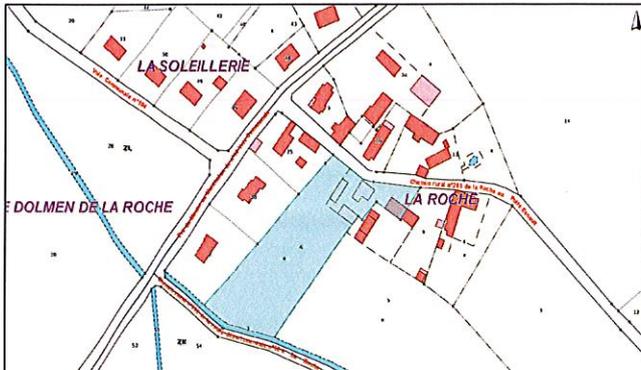
Terrain



Date de signature : 16/03/2018

4 Rue du Clos du Dolmen - Parcelle ZK 74 – 924 m2

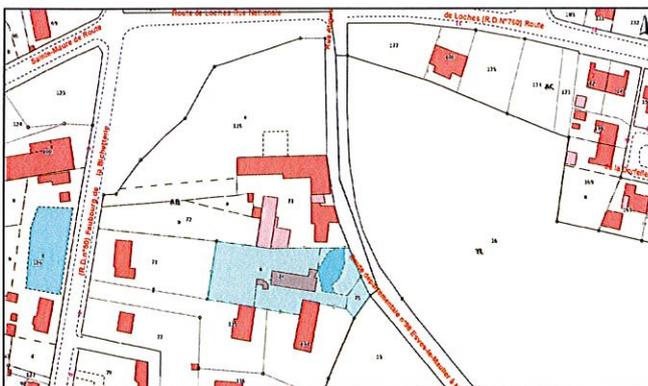
Vente d'une maison



Date de signature : 16/03/2018

6 La Roche - Parcelle ZM 6 – 5 192 m2

Vente d'une grange en ruine avec terrain d'environ 440m2



Date de signature : 23/03/2018

5 Route de Vou – Parcelle AB 74 – 1 905 m2

La Dorfellerie – Moitié indivise – Parcelle AB 75 – 116 m2

Vente d'une maison

**Fin de séance à 22h15**

<b>M. PIPEREAU</b>	<b>M. DROUULT</b>	<b>Mme MILLON</b>	<b>M. MORIET</b>	<b>MME MAURICE</b>
<b>M. GROULT</b>	<b>Mme LACROIX</b>	<b>Mme COURTIN</b>		<b>Mme DUCOS</b> <b>Pouvoir à M. Pipereau</b>
<b>Mme JOULIN</b>	<b>M. BRANCHEREAU</b>	<b>M. BRAUD</b>	<b>M. BOBIER</b>	<b>Mme NIBODEAU</b>
<b>Absente</b>		<b>Absent</b>	<b>Absent</b>	<b>Pouvoir à Mme Lacroix</b>

Associations	Accordé 2016	Accordé 2017	Demandé 2018	Proposé et Accordé 2018	VOTE			
ADMIR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
ADMIR - Atelier mardi	3 150,00 €	2 835,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	Convention signée entre la Mairie et l'association : atelier animation chaque mardi			
APE - Parents d'élèves	1 000,00 €	800,00 €	500,00 €	500,00 €	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
Bibliothèque - Les amis du livre	150,00 €	150,00 €	300,00 €	300,00 €	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
Cantines scolaires	3 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
Carnaval - Comité des fêtes	2 000,00 €	3 500,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 1 (M.Grouit)
Cheval et Nature	450,00 €	650,00 €	600,00 €	200,00 €	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
Club des bons enfants - Aînés ruraux	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 1 (M. Drouault)
Comice Agricole	283,80 €	280,40 €	0,20 cts/hab.	0,20 cts/hab	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
Coopérative scolaire	100,00 €	340,00 €	100,00 €	100,00 €	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
Voyage Scolaire primaire	2 500,00 €	2 502,20 €	2 500,00 €	2 500,00 €	Reconduction de la disposition prise les années précédentes : enveloppe maximum par an accordée			
Voyage Scolaire collège		280,00 €	300,00 €	300,00 €	Information			
Familles de la crèche	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
Fête de l'amitié	100,00 €	120,00 €	120,00 €	120,00 €	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
Football - RC VST	1 000,00 €	1 200,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 1 (M. Drouault)
L'art du fil	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
Les Amis de la maison du Carnaval	200,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
Loisirs & Environnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
Pâtanque - Fanny Manthelannaise	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
Pompiers - Amicale JSP	0,00 €	500,00 €	800,00 €	800,00 €	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
Solidarité Franco-Roumaine	100,00 €	100,00 €	150,00 €	150,00 €	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 2 (MM Pipereau et Drouault)
Souvenir français du canton	100,00 €	100,00 €	0,00 €	100,00 €	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
Sport Attitude Manthelannais	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 1 (Mme Nibodeau)
Tennis club Manthelannais	500,00 €	500,00 €	700,00 €	500,00 €	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
UNC	100,00 €	560,00 €	0,00 €	0,00 €	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
Zoom Manthelannais	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
Baladins Lourousiens		100,00 €	100,00 €	100,00 €	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 1 (M. Drouault)
Aide sociales (ex-CCAS)		480,00 €	0,00 €	1 000,00 €	Information			
	17 133,80 €	17 617,60 €	17 270,00 €	15 060,00 €				

